

# L'Agence de l'eau attribue 133 millions d'euros d'aides pour la qualité de l'eau

Dossier de rédaction de H2o  
August 2017

L'objectif du bassin Seine-Normandie est de passer de 39 % des rivières en bon état écologique actuellement, à 62 % à l'horizon 2021. Pour cela, l'Agence de l'eau accompagne financièrement les collectivités locales, les industriels, les agriculteurs et les associations qui engagent des actions pour améliorer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques, avec un budget annuel d'aides de 800 millions d'euros. La commission des aides, réunie le 4 juillet, a décidé d'accompagner financièrement 407 projets pour un montant d'aide total de 133 millions d'euros.

Le rythme des investissements dans les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement reste soutenu. Ainsi l'agence aide la réalisation de petites stations comme Bennières-sur-Seine (Eure) pour 430 000 euros et prépare aussi les travaux de stations de taille beaucoup plus importante comme la future station de Bonneuil-en-France (Val d'Oise) en contribuant à hauteur de 8 millions d'euros à la maîtrise d'ouvrage. En région parisienne, des travaux pour la maîtrise des eaux de pluie afin d'éviter les débordements des réseaux dans la nature en cas de pluie importante, se poursuivent, comme la refonte de l'usine de Clichy (Hauts-de-Seine) où l'agence contribue à hauteur de 33 millions d'euros. L'agence a également accordé 10,7 millions à l'industrie ; la sucrerie Cristal Union va ainsi recevoir 6,6 millions d'euros pour valoriser ses effluents traités et réduire ses rejets en rivière tout en permettant l'irrigation des terres agricoles en période de sécheresse. La protection des captages et l'alimentation en eau potable sont des domaines d'intervention prioritaires, contribuant à assurer une eau potable de qualité pour les 18 millions d'habitants du bassin.

L'Agence de l'eau a publié son bilan 2016 des aides à l'industrie. En 2016, l'agence a apporté pour l'industrie 36 millions d'euros d'aides pour la réalisation de plus de 93 millions d'euros de travaux. Plus de 550 entreprises du bassin, avec le soutien de l'agence, se sont engagées en 2016 dans la réalisation d'actions concrètes ou la recherche de solutions pour : la création ou l'amélioration des capacités d'épuration, à la prévention des pollutions accidentelles et diffuses ; la réduction des pollutions à la source, en favorisant notamment l'infiltration à la source des eaux pluviales ou leur utilisation ; l'investissement dans des technologies propres, ainsi que des économies d'eau. Les actions de réduction des pollutions concernent les polluants organiques mais aussi des substances dangereuses pour l'eau. Près de 60 % des dossiers d'aides ont été accordés à des artisans, des petites et moyennes entreprises, dans le cadre d'une quarantaine d'actions groupées thématiques et territoriales. Les actions thématiques sont tournées vers les activités qui rejettent des effluents concentrés, potentiellement toxiques pour l'eau : l'entretien et la réparation des véhicules, dans le cadre du contrat d'animation signé avec le Centre national des professionnels de l'automobile jusqu'en 2018 et d'autres partenariats avec les relais locaux (chambres de commerce et d'industrie, chambre des métiers et de l'artisanat, syndicats d'assainissement, etc.) ; les activités viticoles, avec le Comité interprofessionnel du vin de Champagne et le contrat vignes et vins Seine-Amont ; les pressings, avec la proximité de la prochaine échéance réglementaire pour le remplacement des machines utilisant du perchloroéthylène ; les laboratoires photo et les imprimeries ; la peinture, avec la Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment ou la Fédération française du bâtiment. Les actions territoriales, qui ciblent davantage les métiers de bouche (en vue de réduire les rejets de graisses dans les réseaux et réduire les dysfonctionnements des systèmes d'assainissement) et la conformité des raccordements aux réseaux, représentent plus de 20 % de ces aides, hors animation. La forte implication des chambres consulaires, des organisations professionnelles et des collectivités engagées comme porteurs de ces actions groupées est fondamentale pour améliorer les pratiques de ce très grand nombre d'acteurs économiques et réduire ainsi les pollutions dispersées.

À Plaquette sur les aides de l'Agence de l'eau Seine-Normandie aux acteurs économiques et pour l'engagement d'actions groupées

À Bilan 2016 des actions pour l'industrie